

« SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 8 COTTAGE »

Société Civile

Siège social : **13 Rue COLONNA d'ISTRIA, 06300 NICE**

Capital social

RCS de NICE : 823 648 241

PROCES-VERBAL

D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE DIX SEPTEMBRE**

Les Associées de la Société dénommée « **SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 8 COTTAGE** », Société Civile, divisé en 100 parts, se sont réunies en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

EST PRESENT

- Monsieur Marc MANUEL, Titulaire de 99 parts en pleine propriété,
- Madame Brigitte SANFOURCHE MANUEL Titulaire de 1 part en pleine propriété,

Représentant ensemble la totalité des parts sociales composant le capital social,
ci.....**100**
parts

L'Assemblée est assurée par Monsieur Marc MANUEL, Gérant et Associé de ladite Société.

*Certifié conforme
A L'original
Le 10.09.2025*

BM

[Signature]

Le Président constate que les Associés présents et représentés possèdent la totalité des parts sociales.

Ceci exposé, le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

CHANGEMENT DU SIEGE SOCIAL de la Société

POUVOIRS à conférer à Monsieur Marc MANUEL, Gérant de la société, aux effets ci-dessus, avec faculté de **DELEGATION DE POUVOIRS** à toute personne de son choix et notamment à tout collaborateur de l'Office Notarial de BEAULIEU SUR MER 06310, 1, Rue Salisbury.

En conséquence, il est pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

Après vérification que la forme de la société est compatible avec une forma de société française équivalente,

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société dénommée « **SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 8 COTTAGE** » décide de :

Changer le siège social de la société actuellement à NICE (06300), au 13 RUE COLONNA D'ISTRIA, pour le transférer à l'adresse suivante :

53 CHEMIN DU VINAIGRIER, CHEZ Monsieur Marc MANUEL, 06300 NICE

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES PRESENT OU REPRESENTE.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société « **SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 8 COTTAGE** » décide de conférer tous pouvoirs



à Monsieur Marc MANUEL, Gérant, avec faculté de déléguer ses pouvoirs à toute personne de son choix et notamment à tout collaborateur de l'Office Notarial de BEAULIEU SUR MER, 1, Rue Salisbury à l'effet d'effectuer tous dépôts et inscriptions aux registres (R.C.S., R.B.E., R.S.E.I.R.L. et R.S.A.C.) , signer tous déclarations, requêtes et documents, effectuer toutes démarches, produire toutes pièces justificatives, élire domicile et en général, faire tout ce qui est nécessaire en FRANCE.

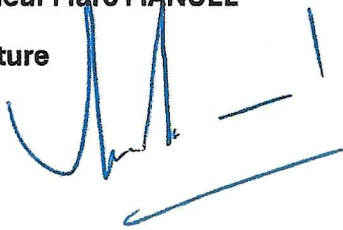
**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES
PRESENT OU REPRESENTE.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la présente séance est demeurée close et arrêtée d'un commun accord.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, les jour mois et an susdits.

Monsieur Marc MANUEL

Signature



Madame Brigitte SANFOURCHE MANUEL

Signature

